

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011**

**Rapport pour affichage**

L'An DEUX MIL ONZE  
Et le QUATORZE AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de LODEVE s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence du Maire.

**Présents** : Mme BOUSQUET Marie-Christine, **Maire**.

M. Hadj MADANI, Mme Sonia ARRAZAT, M. Pierre LEDUC, M. Michel ALVERGNE, Mme Bernadette TRANI, Mme Marie-José HUGON, Mme Ginette CLAPIER, Mme Claudette FERRY, Gilberte RAMOND, M. Aly DIALLO, Mme Marie-Pierre DELCROIX, Mme Lucienne DA SILVA, M. Yves JOURDAN, M. Ali BENAMEUR, Mme Gaëlle LEVEQUE, M. Ludovic CROS, Mme Cécile AUSSIBAL, Mme Josiane ROUQUETTE, M. Jean-Pierre COMBES, M. Georges ESPINASSIER,

**Représentés** : M. Jacques LE NEDIC qui a donné procuration à M. Michel ALVERGNE, M. Yvan THOMAS qui a donné procuration à Mme Claudette FERRY, M. Gérard LOSSON qui a donné procuration à M. Yves JOURDAN, Mme Anny TORD qui a donné procuration à M. Georges ESPINASSIER, M. Robert LECOUC qui a donné procuration à Mme Josiane ROUQUETTE,

**Absents** : M. Yves BAILLEUX-MOREAU, Mme Marie-Laure VERDOL, M. Joseph FERACCI,

---

**Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18H40**

**Madame le Maire procède à l'appel.**

Madame le Maire propose à l'Assemblée de désigner comme secrétaire de séance Mme Cécile AUSSIBAL. Elle demande à l'Assemblée de se prononcer.

**VOTE : UNANIMITÉ**

- **Arrivée de M. Yves BAILLEUX-MOREAU à 18h45**

**Mme le Maire** met l'ordre du jour à l'approbation

**VOTE : UNANIMITÉ**

- **Départ de Mme Lucienne DA SILVA à 19h00**

**1 - INFORMATIONS**

- Présentation, par les chefs de service, du bilan d'activité des services de l'année 2010

- **Départ de M. Jean-Pierre COMBES à 20h45**

**Pause déjeuner à 21h40**

**Reprise de la séance à 22h20**

- **Arrivée de Mme Marie-Laure VERDOL à 22h20**

**Madame le Maire** met à l'approbation le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 février 2011

**VOTE :**

**Pour : 22**

**Abstention : 0**

**Contre : 4**

**Madame le Maire** met à l'approbation le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 mars 2011

**VOTE :**

**Pour : 22**

**Abstention : 0**

**Contre : 4**

## DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions inscrites au registre des délibérations qui ont été prises depuis la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2011 :

19/11	DGS – Mise à disposition de deux chambres situées au domaine de Campeyroux à l'association Mosaistreet	17/03/2011
20/11	DGS – Avenant n° 2 au marché concernant le matériel de lutte contre l'incendie et les vérifications des systèmes de désenfumage avec la Sté nouvelle Henry LELOUP – Annule et remplace la décision n° 18/11 du 10/03/2011	28/03/2011
21/11	DGS – Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes	28/03/2011
22/11	DGS – MAD de salle du cinéma à l'association Connaissances afin de projeter un film bienvenue à Gattaca	28/03/2011
23/11	DGS – Décision d'ester en justice	5/04/2011
24/11	DGS – Convention d'occupation temporaire du domaine communal	13/04/2011

## DOSSIERS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LODÉVOIS & LARZAC

Madame le Maire fait état des affaires de la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac depuis le Conseil Municipal du 17 mars 2011.

### 2 – AGENDA 21

#### 2.1 – Lancement de la procédure Agenda 21

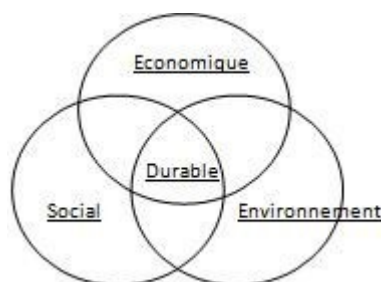
**Rapporteur : Mme Hugon**

Engager un Agenda 21 faisait partie du programme de Mme le Maire et son équipe. Afin de poursuivre une démarche engagée en 2009, en adhérant au réseau départemental des Agendas 21 de l'Hérault, puis en lançant une première action d'exemplarité : le tri de certaines fournitures de bureau dans les bâtiments communaux ; la Mairie de Lodève lance son Agenda 21 en concertation avec la population.

Agenda 21 signifie programme d'actions pour le XXIème siècle, il a été approuvé par 173 chefs d'état au sommet de la Terre à Rio en 1992. Il s'agit, **dans le cadre d'une démocratie participative, de relayer au niveau local, le développement durable.**

L'objectif, à Lodève, est d'apporter des réponses à des problématiques propres au territoire. Il s'agit d'identifier les besoins qui concernent notamment la qualité de vie de la population et d'y répondre en s'inscrivant concrètement dans le développement durable par le biais d'actions à déterminer ensemble.

Le développement durable c'est la conjugaison des pôles économiques, sociaux et environnementaux. Selon les mots de Mme Brundtland en 1987 c'est « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».



#### **5 finalités au développement durable sont reconnues au niveau national :**

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La construction d'un Agenda 21 se caractérise par 5 thématiques :

- La **participation** de la population et des acteurs
- L'organisation du **pilotage** (politique décisionnaire fort, adhésion réelle des acteurs, comité représentatif de la population)
- La **transversalité** de la démarche
- L'**évaluation** (capacité à vérifier l'avancement de chaque action entreprise, son succès ou échec)
- L'**amélioration continue** (à la fois dans les actions individuelles et dans la démarche globale)

La méthode à Lodève :

- **État des lieux** du territoire (photographie du territoire et de ses enjeux pour définir une stratégie : rassembler études, documents, témoignages de personnes ressources et acteurs, etc...)
- Information et consultation (en interne et avec la population par le biais de réunion publique, supports de communication, interaction orale et questionnaire)
- Constituer un **comité de pilotage** (représentatif)
- **Diagnostic partagé** (dégager les atouts/faiblesses opportunités/menaces sur des **axes stratégiques** de travail envisagés par les élus et la population réunie sous forme d'**ateliers thématiques**)
- **Plan d'actions** (défini en concertation avec la population par le biais des ateliers thématiques)

Un Agenda 21 est un projet qui se met en place sur un temps long. Il faut envisager des actions à court, moyen et long terme. Il faut toujours rester dans une dynamique de proposition et d'amélioration.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du lancement de la procédure de l'Agenda 21

**Article 1 : PREND ACTE** du lancement de la procédure de l'Agenda 21,

**Article 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **3 – FINANCES**

#### **3.1 – Débat d'Orientation Budgétaire**

**Rapporteur : Mme Bousquet**

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Le code général des collectivités territoriales précise en son article L23121-1 que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue du débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.

#### **1) – LE CADRE GENERAL D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2011**

La situation économique générale subit toujours les conséquences de la crise économique. La crise financière semble en voie de stabilisation mais de nombreuses incertitudes planent encore sur l'année 2011 (réponse des marchés sur la dette souveraine, réponse des États à la suppression progressive des plans de relance, endettement, etc.) conduisant l'INSEE à estimer la croissance de la France pour 2011 à 1,6 %.

Les transferts de l'État aux collectivités territoriales seront en 2011 globalement stabilisés en valeur à leur niveau de 2010 et non plus seulement en volume. Dans ces conditions, l'indexation des dotations basée traditionnellement sur l'inflation prévisionnelle est supprimée à compter de 2011.

Les collectivités locales n'auront donc d'autre choix que de prendre en compte ce contexte général qui se traduit principalement par le gel des dotations de l'État et par l'atonie des recettes liées à l'activité économique.

## 2) – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LODEVE

Depuis 2009, la Ville de LODEVE redresse progressivement une situation financière dégradée dont elle a héritée. Cette situation étant confirmée par le rapport de la Chambre Régionale des comptes rendu public le 21 septembre 2009.

Aussi, les efforts qui ont été engagés en 2009 et 2010 devront être poursuivis en 2011.

## 3) – LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2011

La municipalité poursuivra ses actions, comme elle s'y était engagée dans son budget 2010, premier véritable budget de mise en œuvre du projet de mandat, dont les réalisations se prolongeront en 2011 jusqu'en 2014. Aussi, le débat d'orientation budgétaire montrera la volonté de la municipalité de continuer à agir de façon progressive et raisonnée.

Six grandes orientations doivent être dégagées :

1. La poursuite des prescriptions de la CRC ;
2. Le maintien des taux d'imposition à un niveau inchangé.
3. La poursuite des principes de gestion, à savoir maîtrise des charges de fonctionnement dans un contexte limité en terme de marges de manœuvre (contrôle de gestion, marchés publics, CRC).
4. Le maintien de l'endettement ;
5. L'investissement dans un cadre raisonnable et raisonné ;
6. L'amélioration du cadre de vie des habitants et des conditions de travail du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est sollicité pour décider de PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011.

**ARTICLE 1 : DECIDE** à l'unanimité de PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011.

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet pour contrôle de légalité.

**VOTE : UNANIMITÉ**

### 3.2 – Fiscalité directe locale – Vote des taux 2011

**Rapporteur : M. Leduc**

L'état 1259 communiqué par le ministère des finances, fixe les bases fiscales 2011 de la ville de Lodève comme suit :

Taxe d'habitation : 7 232 000  
Taxe Foncier bâti : 5 925 000  
Taxe Foncier non bâti : 36 100

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition, et de les fixer comme suit :

Taxe d'habitation : 19,52 %  
Taxe Foncier bâti : 35,37 %  
Taxe Foncier non bâti : 129 %

Le produit attendu (résultant de l'application aux bases de l'année d'imposition du taux voté au titre de cette année) s'élève donc pour 2011 à :

Taxe d'habitation : 1 411 686 €  
Taxe Foncier bâti : 2 095 673 €  
Taxe Foncier non bâti : 46 569 €  
-----  
Total 3 553 928 €

Le Conseil Municipal est sollicité afin de voter les taux de la fiscalité directe locale.

**Article 1 : VOTE** les taux de la fiscalité directe locale pour 2011 comme suit :

Taxe d'habitation : 19,52 %  
Taxe Foncier bâti : 35,37 %  
Taxe Foncier non bâti : 129 %

**Article 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

**VOTE :**

**Pour : 22**

**Abstention : 0**

**Contre : 4 (Mme Rouquette, M. Espinassier, Mme Tord, M. Lecou)**

### 3.3 – Cotisations 2011

**Rapporteur : M. Leduc**

Madame le Maire précise que certains organismes proposent à la commune différentes adhésions pour l'exercice 2011. Celles-ci sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Association des Maires de l'Hérault	151,24 €
ASSOC.MAIRES FRANCE	1 194,73 €
Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)	75,00 €
Association nationale des élus en charge du sport ANDES	210,00 €
Art et Essais	380,00 €
Hérault Sport	34,00 €
Réseau Français des Villes Educatrices	220,00 €
Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport	75,00 €
Profession sport 34	10,00 €

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'approuver le versement des cotisations aux organismes ci-dessus mentionnés.

**Article 1 : APPROUVE** le versement des cotisations aux organismes suivants, pour l'année 2011 :

Association des Maires de l'Hérault	151,24 €
ASSOC.MAIRES FRANCE	1 194,73 €
Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)	75,00 €
Association nationale des élus en charge du sport ANDES	210,00 €
Art et Essais	380,00 €
Hérault Sport	34,00 €
Réseau Français des Villes Educatrices	220,00 €
Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport	75,00 €
Profession sport 34	10,00 €

**Article 2 : DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2011, chapitre 011, article 6281

**Article 3 : PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**VOTE : UNANIMITÉ**

### 3.4 – Mise à disposition de biens par la commune de Lodève (Transfert compétence eau)

**Rapporteur : M. Leduc**

Il est rappelé au Conseil que, dans le cadre du transfert de compétence « eau », opéré en 2007 par la Commune de Lodève au Syndicat, il est nécessaire de lister dans le détail les biens inscrits à l'actif et mis à disposition du S.I.E.L. pour l'exercice de cette compétence.

A cet effet, un procès verbal a été établi pour reprendre :

- 4) La consistance des biens (article 2)
- 5) Les modalités de la mise à disposition (article 3)
- 6) La reprise des contrats en cours (article 4)
- 7) La désaffectation des biens (article 5)
- 8) La comptabilisation du transfert (article 6)

Ainsi qu'une liste des biens, subventions et emprunts affectés au Syndicat, en annexe.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de se prononcer sur l'approbation du dit procès-verbal de mise à disposition des biens par la Commune de Lodève au Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois, suite au transfert de compétence « eau », ainsi que l'annexe listant les biens immeubles, subventions et emprunts.

**Article 1 : Approuve** le procès-verbal de mise à disposition des biens par la Commune de Lodève au Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois, suite au transfert de compétence « eau », ainsi que l'annexe listant les biens immeubles, subventions et emprunts.

**Article 2 : Autorise** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant,

**Article 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **3.5 – Tarification – Festival des Voix de la Méditerranée 2011**

**Rapporteur : M. Madani**

Madame le Maire expose à l'assemblée que les tarifs municipaux 2011 ont été votés lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2010.

Comme chaque année, il y a lieu de fixer la tarification concernant la redevance pour l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du Festival des Voix de la Méditerranée conformément à l'article L2125-1 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques.

Cette année, il est proposé de délivrer gratuitement l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour les associations caritatives lodévoises. Cette gratuité n'exonère pas ces groupements de procéder aux démarches nécessaires quant aux demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ainsi que les délivrances de débits de boissons temporaires aux services compétents.

Toutes autres occupations du domaine public par des sociétés, commerçants et autres associations seront soumises au paiement d'une redevance dont les tarifs sont majorés de 3% et sont les suivants :

<b>FESTIVAL – Voix de la Méditerranée</b>		2010		2011
Stand non alimentaire	unité	106,00 €	unité	110,00 €
Stand alimentaire (consommation debout)	unité	211,00 €	unité	218,00 €
Stand alimentaire (consommation assise)	unité	370,00 €	Unité	380,00 €

**Article 1 : APPROUVE** l'augmentation des tarifs 2011 concernant le droit de place des stands des Voix de la Méditerranée.

**Article 2 : PRECISE** que les recettes seront inscrites au budget primitif 2011.

**Article 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **4 - URBANISME**

#### **4.1 – Cession d'une parcelle à construire chemin des Roucans – Parcelle E**

**Rapporteur : M. Alvergne**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé en séance du 23 Novembre 2010 la cession de la parcelle E à Monsieur Saïd DJEDOUÏ au prix de 56 000€

Par courrier du 14 janvier 2011 Monsieur DJEDOUÏ a signifié à la commune qu'il ne donnait pas suite à son projet d'acquisition.

En cette même séance du 23 Novembre 2010, le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle D à Madame Nathalie ROCOPLAN, au prix de 58 000 €.

Une erreur de limite parcellaire fait apparaître une augmentation de surface de 197 m<sup>2</sup> en limite Nord de cette parcelle D.

La commune est dans l'obligation, si le propriétaire riverain occupant cette partie de terrain ne se porte pas acquéreur, de revoir le prix de vente de cette parcelle par souci d'équité avec les autres cessions.

Par ailleurs Madame Nathalie ROCOPLAN a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre l'acquisition de cette parcelle au regard des éléments susmentionnés et sollicite la commune pour acquérir le lot E maintenant disponible, car mieux adapté à son plan de financement.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver la cession de la parcelle E à Madame Nathalie ROCOPLAN au prix de 56 000€ à la place de la parcelle D lui ayant été attribuée.

**ARTICLE 1 : ANNULE** la délibération du conseil municipal du 23 Novembre 2010 approuvant la cession de la parcelle E à Monsieur Saïd DJEDOUÏ

**ARTICLE 2 : ANNULE** la délibération du conseil municipal du 23 Novembre 2010 approuvant la cession de la parcelle D à Madame Nathalie ROCOPLAN.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** la cession de la parcelle E à Madame Nathalie ROCOPLAN, domiciliée résidence « les hauts de Montbrun » n° 42, 34700 LODEVE, au prix de 56 000,00€.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à ces ventes.

**ARTICLE 5 : PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**4.2 – Cession d'un bien vacant et sans maître « rue de la Halle »**

**Rapporteur : Mme Arrazat**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Lodève est maintenant propriétaire de l'ensemble de l'immeuble sis 11 Rue de la Halle cadastré section AB n°538, à la suite d'une procédure de bien vacant et sans maître, mise en œuvre en 2009.

Le lot 2 de cet immeuble n'avait pas été identifié dans le cadre des acquisitions d'immeubles menées par la commune sur le quartier des Halles.

Cet immeuble d'un état de vétusté avancé est composé d'une partie bâtie (rez de chaussée + 2 étages) d'environ 38 m<sup>2</sup> au sol et d'une partie non bâtie de 25 m<sup>2</sup> issue de démolition.

L'évaluation domaniale de ce bien est de 16 000 €.

Monsieur Jean BESSET, commerçant à Lodève, se porte candidat à l'acquisition de ce bien avec le projet de réhabiliter celui-ci en réalisant rapidement deux appartements et l'installation de son commerce en rez-de-chaussée,

Il propose l'acquisition de cet immeuble au prix de 8000€.

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'approuver la cession de l'immeuble cadastré section AB n°538, à Monsieur Jean BESSET, pour le prix de 8 000 € TTC.

**Article 1 : APPROUVE** la cession de l'immeuble cadastré section AB n°538 à Monsieur Jean BESSET, pour le prix de 8 000 € T.T.C.

**Article 2 : DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget primitif 2011,

**Article 3 : AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession et tous documents se rapportant à cette affaire

**Article 4 : DIT** que le candidat à l'acquisition devra obligatoirement déposer un permis de construire dans un délai de 6 mois après la date de signature de l'acte authentique

**Article 5 : PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**VOTE :**

**Pour : 22**

**Abstention : 0**

**Contre : 4 (Mme Rouquette, M. Espinassier, Mme Tord, M. Lecou)**

## **5 – AFFAIRES JURIDIQUES**

**5.1 – Avenant n° 1 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la ville de Lodève – Approbation/Autorisation de signer**

**Rapporteur : M. Madani**

Par circulaire du 01 juillet 2010, le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique nous a informés que les Contrat Urbains de Cohésion Sociale demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011.

Cette décision est conforme à la recommandation formulée par le Conseil National des Villes « de faire correspondre l'élaboration et la conclusion des CUCS au mandat municipal »

A cet effet, un avenant de prolongation a été élaboré et validé par l'ensemble des partenaires signataires, (*Commune, Etat, Conseil Général de l'Hérault et Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier*), réuni en Comité de Pilotage, le mardi 22 mars 2011.

Cet avenant n'a pas pour objet de conduire à redéfinir la liste des quartiers concernés ni leurs limites. Il ne saurait non plus conduire à revoir le diagnostic, le programme d'action et le dispositif de pilotage prévus par le CUCS initial. Néanmoins, sur ces derniers points, il peut être envisagé des adaptations liées à l'évolution du contexte local, des programmes d'actions nationaux et des moyens disponibles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cet avenant et d'autoriser Mme Le Maire à le signer.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 au contrat CUCS de la ville de Lodève

**ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à le signer**

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**5.2 – Programmation financière du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011 de la commune de Lodève**  
**Rapporteur : M. Madani**

Depuis 2001, la ville de Lodève a intégré le dispositif « Contrat de Ville » puis le « Contrat de Cohésion Sociale ». L'essentiel des efforts de cette politique a porté sur les quartiers classés en ZUS: actions de proximité (sociales, culturelles, loisirs, sportives, etc...), programme de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU (résorption d'îlots insalubres, opération de démolition-reconstruction, rénovation et création d'espaces publics structurants, etc...)

Aujourd'hui, afin de répondre aux priorités transversales de mixité sociale et de lutte contre les discriminations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il est essentiel d'amplifier l'effort d'ouverture de ces quartiers sur le reste de la ville :

Aussi, suite au Comité de Pilotage du 22 mars 2011, il est présenté au conseil municipal la programmation financière du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011, validée par ce comité.

ORGANISME	ACTIONS	OBJECTIFS	COÛT TOTAL ACTION	PARTICIPATION VILLE
Compagnie des Jeux	PARTAJEUX	Poursuite au Point Relais Jeunes des actions débutées en 2009 et 2010 sur St Martin. L'action alterne des ateliers de découverte de jeux (jeux de société, jeux du monde), ateliers de fabrication et animations festives ainsi que des ateliers familiaux.	18864	2500
RÉSEAU RÉUSSITE SCOLAIRE DE LODÈVE	ACTIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET PATRIMONIALES	Favoriser, grâce aux dispositifs culturels en place à Lodève, l'accès à la culture et au patrimoine pour tous les élèves fréquentant les écoles publiques et le collège de la ville, du début du cycle 1 à la fin de la 3ème, par ce biais amener les familles à s'approprier les richesses patrimoniales locales.	19130	3700
ATELIER PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ	TIERS LIEU CULTURE	Favoriser l'accès des publics prioritaires à la culture et au développement de l'éducation artistique	22167	2500
TERRE EN PARTAGE	JARDINONS ENSEMBLE	Amener les personnes défavorisées à se re-sociabiliser et à reprendre confiance en elles. Amener les personnes à venir jardiner sur le jardin partagé, ce qui leur permet de se rencontrer et de rencontrer des membres de notre association et également de faire de la production maraîchère à leur usage familial.	16537	2850
SECOURS POPULAIRE	LES CHEMINS DE LA CULTURE	Proposer des ateliers d'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme et d'accompagnement scolaire pour les jeunes et les adultes, afin de favoriser l'accès à l'éducation et l'insertion sociale.	20963	6000
TERRE CONTACT	COLIMAÇON, A PETIT PAS, TOURNÉE DU FOUR À PAIN	Accueillir et offrir aux familles un espace de partage, de créativité et de détente. Les enfants et leurs parents peuvent ainsi se retrouver dans un moment privilégié d'échanges, entre eux et dans la relation aux autres familles présentes. L'objectif principal est de prévenir l'isolement des familles et de favoriser la mixité des populations.	24600	5700
CINESCOLA	ATELIER CINÉMA ET DOCUMENTAIRE	Ateliers de création audiovisuelle. Cet atelier permet de créer, de visionner et d'analyser des œuvres du cinéma. Le projet de l'année 2011 est « le portrait de la ville par ses jeunes »	16450	1000
MJC	Atelier Recyclage Vélos	Sensibiliser les jeunes au recyclage et à l'écologie, permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences, favoriser les rencontres, encourager les jeunes à l'élaboration et à la réalisation d'un projet dans toute ses phases. Ateliers réparation vélos et organisation d'un camp itinérant en juillet 2011	21016	2000
MJC	Ecouter-Lire	Apprendre aux jeunes à donner de leur temps et leur voix pour faire la lecture de nouvelles, romans, magazines, journaux, œuvres littéraires etc... à des personnes malvoyantes, âgées ou ayant des difficultés à lire, avec pour support la lecture et les livres, créer un lien entre les seniors et les jeunes. Développer le goût de la lecture et faire découvrir des œuvres littéraires aux ados. Que les différentes générations se découvrent mutuellement	17457	2000

MJC	Parcours Civiques et Culturels	Permettre aux jeunes de concevoir et mettre en œuvre des projets culturels, sportifs ou de loisirs. Inciter à participer de manière efficace et constructive à la concrétisation d'un projet. Par la pratique du sport et l'accès à la culture préparer les jeunes à partager une culture européenne. Mise en place d'un parcours civique amener les jeunes à comprendre les différentes institutions.	22403	2500
BAWAAL	Atelier numérique Image-son-vidéo	Création d'un espace d'expression artistique, répétitions, et enregistrement numérique,. Le public visé est constitué des jeunes et de publics en recherche de connaissances numériques	6300	1500
Radio Pays d'Hérault	Ateliers radiophonique	Permettre aux jeunes de s'initier à la pratique radiophonique afin de réaliser des émissions qui seront diffusées. Rencontrer les poètes, artistes, acteurs locaux présents pendant le festival des « Voix de la Méditerranée »	3742	742
CDAD	Point d'Accès aux Droits	Dispositif de proximité destiné à apporter en un lieu unique un accueil et une information sur leurs droits et devoirs aux personnes confrontées à un problème juridique ou administratif et connaissant le plus souvent des difficultés économiques ou sociales.	23500	5000
École des Parents	Point écoute dédié aux enfants témoins de violences conjugales et leurs parents	Identifier avec la mère (ou le père), les processus à l'œuvre qui rendaient cette violence inéluctable pour lui permettre d'être active dans sa propre reconstruction et celle de sa famille, permettre aux enfants de retrouver un développement physique, affectif, cognitif et social plus harmonieux	37775	2000
École des Parents	PAEJ Lodève	Poursuite de la permanence d'accueil parents/enfants. Prévention des dysfonctionnements familiaux et des difficultés relationnelles rencontrées entre les parents, les enfants et les adolescents	29693	6800
Réseau Réussite Scolaire de Lodève	Actions citoyennes et environnementales	Responsabiliser et faire prendre conscience de la gravité du problème posé par les déchets et développer un comportement citoyen d'élève, de consommateur et de gestionnaire des déchets dans le cadre des établissements scolaires, du collège et localement sur le territoire de la commune	12685	845
Manufacture des paysages	Apprentis-Architectes	Valoriser et améliorer un nouveau lieu de partage à Lodève. Donner envie et permettre aux jeunes de s'impliquer concrètement dans l'aménagement de leurs espace de vie, que ce soit le Point Relais Jeunes ou dans la ville dans son ensemble. Fabriquer des éléments pour expérimenter l'architecture et travailler ensemble.	6000	500
Sports de Combats Association Lodévoise de Boxe	Citoyenneté et Développement des Jeunes par le sport	Faire acquérir des règles et une hygiène de vie transmise par le biais des sports de combat " Full Contact". Canaliser les comportements violents par la pratique de cette activité. Favoriser la mixité sociale et lutter contre les incivilités, la délinquance et les discriminations.	9000	2000
ATELIER PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ	PLATEFORME ACCÈS À LA QUALIFICATION	Mise en œuvre de parcours d'acquisition des savoirs de base portant sur la maîtrise de la langue oral, écrit et mécanisme de lecture, les mathématiques, le raisonnement logique, la culture technologique de base, en vue de se préparer à une entrée en formation pré qualifiante ou qualifiante.	34661	2500
CESAM migration santé	Médiation sociale interculturelle	Permanence d'accueil permettant un soutien psychologique des publics " déracinés". Travail sur les différences culturelles afin de favoriser une meilleure compréhension enfants/parents ou entre conjoints au sein de la famille et optimiser ainsi leurs facultés d'intégration dans la société.	22535	5000
Comité Hérault d'Éducation à la Santé	Interventions spécialisées	En partenariat avec l'équipe de médiation du Pôle Cohésion Sociale, mise en place d'interventions spécialisées, en soirée, auprès des jeunes sur des thèmes identifiés: Le mal être (suicides de jeunes), les conduites addictives, les relations garçons/filles, la sexualité, la citoyenneté et la tolérance (religions, violence,...).	10000	2500
Mission locale Jeunes	Espace Santé Jeunes	Mettre en place d'un lieu ressource santé (doc et info) animé par un/une animateur (trice) Santé. Améliorer l'accès à l'information et à la prévention et à l'éducation pour la santé pour les jeunes 11/18 ans. Proposer un lieu écoute libre d'accès, sans rendez-vous aux jeunes en	23340	3000

		difficultés sociales et professionnelles.		
Léo Lagrange	Accès au droit en matière de logement indécents	Permanence d'accueil visant à favoriser le règlement amiable de litige opposant un locataire à son bailleur en matière de logements indécents ou de tout autre litige locatif.	6390	1500
IPS Formation	Préparation à la mobilité	Acquisition de connaissances, de savoir être favorisant l'autonomie dans la résolution des difficultés de mobilité. Favorise l'élargissement géographique d'une recherche d'emploi, dès que le permis B sera obtenu.	15750	3875

ORGANISME	ACTIONS	OBJECTIFS	COÛT TOTAL ACTION	VILLE
Ville de LODEVE	MOUS	Assurer et animer la programmation annuelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en l'inscrivant dans une démarche partagée, assurer le suivi et l'évaluation des actions Favoriser et créer des liens avec l'ensemble des acteurs locaux afin de proposer une approche concertée des problématiques sociale de la commune. Veiller à la mise en œuvre et au respect des orientations et priorités fixées par l'État;	52110	37679
Ville de Lodève	Club ados Lutéva Actions sport, loisirs, citoyenneté	Optimiser l'accueil des jeunes au travers d'un projet éducatif et pédagogique commun à toutes les actions en direction de différentes tranches d'âges	96500	17000
Ville de LODEVE	Nature et Lien Social	Avec comme support, les jardins éducatifs et la ferme pédagogique, accompagner et accueillir les enfants et les familles sur le Domaine de Campeyroux, (promenade, activités, repas sur l'air de pique nique...), afin de tisser du lien social entre les familles issues des quartiers prioritaires.	21900	7000
Ville de Lodève	École de Musique Espace Lutéva Découverte et éveil à la musique	l'objectif de cette action vise à faire découvrir aux plus jeunes des quartiers ZUS et plus globalement la richesse et la diversité de l'éveil musical. Permettre aux enfants d'une école du centre ville de découvrir, d'écouter, de s'initier ou de pratiquer cet art.	2740	1540
Ville de LODEVE	Civisme citoyenneté et prévention	Programme annuel d'actions visant à prévenir la délinquance et promouvoir la citoyenneté en valorisant et crédibilisant les jeunes par leur implication la vie locale. Favoriser également leur implication sur des manifestations sportives à thème : tournoi Fut Sal citoyen , Challenge Michelet,...	7500	5000
Ville de LODEVE	Point relais jeunes	Permettre à un public en situation de marginalisation de s'approprier un espace. Éviter le désœuvrement nocturne des jeunes. Favoriser un travail pédagogique et de construction de projets dans un environnement adapté.	30622	5000
Ville de LODEVE	Animation résidence Fleury et autres	Favoriser l'apaisement de tensions existantes entre les locataires et favoriser la reprise du dialogue. Rendre les locataires acteurs et partie prenante de la vie de leur résidence	8000	4500

Après étude des dossiers de demande de subventions déposés auprès des services de la Ville et validés par le Comité de Pilotage du 22 mars 2011, il est proposé au Conseil Municipal de valider le programme CUCS 2011 et d'autoriser le Maire à signer les conventions financières correspondantes.

**Article 1 : VALIDE** le programme CUCS 2011.

**Article 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions financières correspondantes et les actes subséquents.

**Article 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

**VOTE : UNANIMITÉ**

### 5.3 – Fonds de solidarité pour le Logement – Participation 2011

**Rapporteur : Mme Delcroix**

Principe

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Elles s'appliquent à tous les secteurs locatifs (parc public ou privé).

## Fonctionnement

Les conditions d'octroi des aides ainsi que les modalités de fonctionnement du fonds sont déterminées par chaque département dans un règlement intérieur. Ce règlement intérieur est publié au recueil des actes administratifs de chaque département.

Pour le département de l'Hérault :

9) le Conseil Général a mis en œuvre ces nouvelles modalités en maintenant le partenariat engagé de longue date sur ce dispositif.

**10)** le FSL est géré par la direction de l'Espace Logement Hérault rattachée au pôle départemental de la solidarité avec une organisation spécifique de proximité avec les Caisses d'Allocations Familiales de Béziers-Saint-Pons et de Montpellier-Lodève, cette dernière étant gestionnaire financier et comptable du dispositif.

Les aides du FSL permettent :

7. d'accéder à un logement : dépôt de garantie, caution, dépenses liées à l'entrée dans les lieux, rembourser les dettes de loyers et de charges locatives ou de factures impayées d'énergie
- 8.** de maintenir dans un logement : rembourser les dettes de loyers et de charges locatives sous réserve de la reprise du paiement par le locataire. En règle générale, leur attribution est subordonnée à la mise en place d'un plan d'apurement et d'un accompagnement social.

Les aides versées aux administrés lodévois dans le cadre du FSL en 2009 et début 2010

Données CAF	Nombres d'aides	Montant global des aides
2009	452	161 268 € 52
2010	356	158 740 € 95

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi du 31 mai 1999 visant à la mise en œuvre du droit au logement,  
Vu la loi du 13 avril 2004,  
Vu le courrier de la CAF de Montpellier en date du 9 mars 2011,-

Considérant l'importance du FSL dans l'accompagnement des familles lodévoises,  
Considérant la nécessité de maintenir la participation financière de la commune au FSL, et suivant l'avis favorable de la commission des finances,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la ville de Lodève à participer financièrement au dispositif FSL pour l'année 2011,
- à cet effet le paiement d'une participation basée sur la même participation que les années précédentes soit le montant de 2 760€.

ARTICLE 1 : DECIDE la ville de Lodève à participer financièrement au dispositif FSL pour l'année 2011

ARTICLE 2 : AUTORISE le paiement d'une participation basée sur la même participation que les années précédentes soit le montant de 2760€

ARTICLE 3 : PRECISE que la dépense sera prélevée sur le budget Primitif de la ville au chapitre 65, article 65731,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Madame le Maire lève la séance à 00h00